

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP1996

Edition du
27 mai 2013

DANS CE NUMÉRO

Le recommandé européen est enfin arrivé à Berne (André Gavillet)

La petite aiguille de la montre européenne s'est remise à tourner

L'UDC à l'assaut de l'instruction publique (Yvette Jaggi)

Avec la présidence de la CDIP, l'UDC vise un poste-clé du système éducatif suisse

«Lex Weber»: une tragédie si typiquement helvétique (Alex Dépraz)

Croquis d'ambiance à Mon Repos

Logement: la patate chaude aux cantons (Albert Tille)

Aucune mesure substantielle en vue pour atténuer la pression sur le marché du logement

Les futurs enjeux de l'échange automatique d'informations (Jean-Daniel Delley)

Entre l'OCDE et l'UE, la Suisse doit négocier après avoir trop longtemps tergiversé

Les «Offshore Leaks» font bouger les lignes (Jean-Pierre Ghelfi)

La lutte contre la fraude fiscale prendrait-elle un tournant décisif?

Le recommandé européen est enfin arrivé à Berne

La petite aiguille de la montre européenne s'est remise à tourner

André Gavillet - 22 mai 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23505>

Quel sujet votre quotidien a-t-il ces derniers mois porté à la une? Le secret bancaire évidemment. On y découvre aujourd'hui ce que l'on en avait lu la veille, qui répétait l'avant-veille. En boucle. Depuis des années, la Suisse a démontré une qualité qui lui est unanimement reconnue, la diplomatie de l'entêtement.

Mais, surprise, le département fédéral des finances, ce samedi de Pentecôte, dévoilait les grandes orientations de sa [réponse](#) à l'exigence européenne de suppression de la sous-enchère fiscale pour les entreprises étrangères. Elle sera conforme à ce que l'on attendait. La suppression des différences du traitement fiscal entre les sociétés suisses et les sociétés étrangères (dont les taux peuvent varier entre 13% et 24%) s'obtient par l'allègement d'un seul des deux plateaux: les entreprises suisses seront délestées. La compétition leur offre un handicap favorable.

Notre intention n'est pas de présenter à notre tour un nouveau système fiscal. DP s'y est investi il y a quarante ans ([n° 63](#), 1er décembre 1966): *Volet d'un programme minimum qui pourrait être proposé par la gauche. Trois propositions pour une réforme fiscale: imposition des sociétés par la Confédération seule, impôt indirect progressif,*

concordats intercantonaux revêtus de la clause obligatoire.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de prendre (ou de reprendre) ce thème sous un angle uniquement technique. A l'évidence, toute la structure fédérale va être ébranlée. Ce n'est pas une simple question de gros sous. Les négociations avec l'Union européenne vont multiplier les intérêts contradictoires. On ne verra pas une Suisse unie faire face à l'UE comme on s'affronte dans un duel. Les parties suisses vont se diviser sur les concessions à accepter, sur les compétences à préserver.

Dès lors, il est inévitable qu'un camp accuse l'adversaire de trahison. Ce qui est indispensable, c'est que le vocabulaire guerrier soit exclu.

Pourtant, cette exigence de *fair play* interne ne concerne que les formes du débat. En revanche, les chiffres révèlent des perdants et des gagnants. Les pertes et les gains, très sensibles, exigeront une approche où reste présent l'esprit confédéral.

Des arbitrages intercantonaux devront être élaborés préalablement à une intervention politique fédérale. Il est important d'affirmer, comme une règle du jeu, que les responsables auront à en accepter les résultats. Et plus

la participation civique à cette réflexion sera forte, plus la Suisse aura une chance de sortir renforcée de cette épreuve.

Enfin, la restitution de centaines de millions aux entreprises va poser des problèmes spécifiques. D'une part, pour ceux qui n'ont pas la mémoire courte, on sait que lors de la précédente «*Réforme de l'imposition des entreprises*» (RIE II) plusieurs dizaines de milliards ont été exonérés d'impôts, sans que le Parlement et le peuple soient correctement renseignés. Mais le nouvel allègement prévu en faveur des entreprises entraînerait une réduction importante des recettes budgétaires, et par conséquent réduirait d'autant les possibilités d'action des assurances sociales et des services publics. Au premier chef l'AVS, dont la consolidation d'ores et déjà à l'étude, ne pourrait être réalisée. Cette restitution devra donc s'accompagner d'une intervention en faveur des secteurs sociaux exposés. La prise en compte de cette problématique est une exigence politique inéluctable.

La Suisse va être placée devant une épreuve redoutable. Le langage, les prises de position civiques et arbitrales, l'équilibre social sont les exigences d'une réussite.

D'autres débats (où nous serons seuls, entre Confédérés)

exigent un engagement

identique, mais pas la même mise à l'épreuve du lien.

L'UDC à l'assaut de l'instruction publique

Avec la présidence de la CDIP, l'UDC vise un poste-clé du système éducatif suisse

Yvette Jaggi - 26 mai 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23534>

C'est sur l'école que l'Union démocratique du centre (UDC) fonde la défense spirituelle de la patrie helvétique. C'est sur l'école que l'idéologie conservatrice de l'UDC compte pour préserver la famille traditionnelle et la société pure suisse. En témoignent aussi bien la doctrine de l'UDC nationale sur la [formation](#) que les chapitres *ad hoc* des programmes cantonaux.

Sur le front, les élus et militants de l'UDC veulent une école sélective, privilégiant la performance individuelle des élèves au détriment de l'égalité des chances entre eux. Selon eux, pas question d'accepter les enfants de sans-papiers, comme l'a d'emblée rappelé Oskar Freysinger à son arrivée à la direction de l'instruction publique valaisanne. S'opposant systématiquement à «*l'agitation réformiste*», l'UDC a combattu le concordat [HarmoS](#), canton après canton, sans parvenir à empêcher l'entrée en vigueur de cet important accord sur l'organisation à l'échelle du pays d'une instruction publique toujours du ressort des cantons.

Or, voilà que le parti de

Blocher, Brunner et Maurer vise la présidence de l'organisme qui a mis au point le fameux accord intercantonal: la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) dont les activités se fondent sur le concordat scolaire de 1970. En effet, la succession d'Isabelle Chassot, qui détient cette position clé depuis 2002, est virtuellement ouverte depuis l'annonce de sa démission du gouvernement fribourgeois pour s'en aller reprendre la direction de l'Office fédéral de la culture, chargé de mettre en œuvre la plus subsidiaire des politiques fédérales.

La prétention de l'UDC à occuper une position-clé dans le secteur de l'éducation n'est pas arithmétiquement infondée. Car si l'UDC a perdu la bataille d'HarmoS dans une quinzaine de cantons, elle a récolté nombre de positions gouvernementales que lui ont lâchement abandonnées les autres partis, peu pressés d'assumer la difficile responsabilité de l'instruction publique. Entre 2000 et mai 2013, le nombre des conseillers d'Etat UDC en charge de l'école est passé de zéro à sept,

tandis que leurs homologues démocrates-chrétiens et libéraux-radicaux voyaient leurs effectifs fondre de 21 à 8. Quant aux socialistes, ils auront, dans les mêmes treize ans, doublé le nombre de leurs conseillers d'Etat membres de la CDIP, passés de 4 à 9 avec désormais la neuchâteloise Monika Maire-Hefti, auxquels s'est joint le Vert bernois Bernhard Pulver.

En clair, l'UDC et le PS ont les meilleures chances de placer l'un des leurs à la présidence de cette Conférence intercantonale, qui reviendra probablement à un ou une Suisse alémanique. L'Argovien Alex Hürzeler tient la corde parmi les candidats potentiels de l'UDC tandis que la socialiste zurichoise Regina Aeppli s'est pratiquement mise sur les rangs, ce qui l'obligerait le cas échéant à faire une législature supplémentaire au gouvernement du plus fort canton de Suisse. Déjà membre du comité de la CDIP, la socialiste vaudoise Anne-Catherine Lyon pourrait avoir sa chance si la majorité alémanique désignait pour la première fois de son histoire deux personnalités romandes

d'affilée.

Si l'UDC s'intéresse tant à cette présidence, c'est que la CDIP coordonne les efforts cantonaux en matière d'enseignement des langues et encourage tout particulièrement les cours de [«langue et culture d'origine»](#) (LCO) offerts aux enfants de migrants. De l'albanais au vietnamien, les cantons urbains proposent entre vingt et trente LCO, sachant que la richesse de vocabulaire dans la langue du pays d'origine facilite l'apprentissage de la langue parlée dans le pays d'immigration et accélère le rattrapage par la voie des classes d'accueil. Il en existe vingt-cinq, par exemple, en ville de Lausanne, comptant plus de 300 élèves.

Allergique à «*la manie professorale de l'intégration*» et à «*l'endoctrinement égalitariste de la gauche*», l'UDC se contente de dénoncer la proportion croissante

d'élèves allophones dans les écoles suisses. Dans le canton de Zurich, on compte quelque [80 écoles](#) où la proportion des enfants ayant le *Schweizerdeutsch* comme langue maternelle n'atteint pas 30%. Pour autant, ni les Zurichois ni les Bernois n'envisagent d'imposer des quotas minimaux comme ceux que des députés de tous bords, la socialiste Sybille Benz Hübner en tête, voudraient introduire dans les écoles primaires de Bâle-Ville. Selon eux, aucune classe ne devrait comprendre moins de 30% d'élèves parlant le dialecte à la maison ni plus de 30% d'élèves ayant une autre et même langue d'origine (turc, italien ou anglais par exemple).

La formation et l'intégration des élèves allophones comme celles des personnes souffrant d'illettrisme constituent des enjeux majeurs de l'école et de la société multiculturelle. La CDIP l'a reconnu au plan suisse, les cantons et les villes s'y

attellent au quotidien local. A tous les niveaux, l'UDC freine pour mieux préserver l'image qu'elle se fait d'une Suisse pure et sûre. Et même si la liste des [membres](#) de la CDIP ne mentionne pas leur étiquette partisane, ils ne la perdent pas en entrant dans cette Conférence intercantonale. Et encore moins en assumant les importantes prérogatives présidentielles, qui vont de l'audition par les commissions parlementaires fédérales à la représentation de la Suisse, avec rang de ministre, dans les instances internationales relatives à l'école obligatoire.

Un conseiller d'Etat UDC à la tête de la CDIP, c'est la contradiction programmée entre son *credo* partisan et les principes défendus par la Conférence intercantonale. L'école et les élèves, en particulier allophones, méritent mieux qu'une telle incohérence. Aux autres acteurs politiques de la scène de l'éducation d'y veiller.

«Lex Weber»: une tragédie si typiquement helvétique

Croquis d'ambiance à Mon Repos

Alex Dépraz - 23 mai 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23521>

Ce 22 mai 2013, le Tribunal fédéral a rendu trois arrêts très attendus dans le cadre de l'application de la *lex Weber*. Pierre Chiffelle, l'avocat d'Helvetia Nostra, a vécu cette journée comme un «*thriller juridico-institutionnel*». On

pourrait aussi dire une pièce typiquement helvétique avec ses règles bien précises: unité de lieu, de temps et d'action.

Rien de plus génétiquement suisse qu'une audience publique du Tribunal fédéral.

Tout y concourt. Le lieu, d'abord. Non les bords de l'Aar, centre habituel des activités fédérales, mais ceux décentrés du Léman à Lausanne, capitale judiciaire, et l'austère et méconnu palais de justice de Mon Repos. Les personnages

principaux, ensuite: les cinq juges qui composent la [1ère Cour de droit public](#) sont comme une mosaïque helvétique, hélas exclusivement masculine. Quatre partis représentés (deux PDC, un UDC, un Vert, un PS), trois des quatre langues nationales (trois germanophones, un italophone, un francophone), et cinq cantons différents de Schaffhouse au Tessin, de Vaud à Zurich en passant par Berne. Plus équilibré que le Conseil fédéral idéal fantasmé par les opposants à l'élection par le peuple.

Le cadre est posé. Les huissiers en livrée verte invitent les parties, la presse puis le public à prendre place dans le parterre de la grande salle ainsi que sur les tribunes de côté. Le silence est presque religieux dans ce temple de la justice au moment où les magistrats prennent place derrière leur pupitre par ordre d'ancienneté. Personne d'autre que les membres du tribunal n'a droit à la parole: l'audience est uniquement consacrée à la [délibération publique](#) du Tribunal fédéral. Comme dans n'importe quel conseil villageois, s'exprime en premier celui à qui on a confié le soin d'étudier le dossier de plus près: ici, [le juge rapporteur](#). Vient ensuite celui de ses collègues qui souhaite faire une contre-proposition et en dernier lieu le président. Chacun s'exprime dans sa

langue: on s'écoute sans savoir si on s'entend vraiment dans ce débat très technique. Point de vote encore. La recherche du consensus prime sur l'affrontement pur et dur des opinions. Quitte à ce que l'on effectue un deuxième tour de table avant de passer au vote à main levée.

Enfin, il y a l'intrigue juridique, belle comme une tragédie helvétique. A l'origine, le vote du souverain - le peuple et les cantons - du 11 mars 2012 « [pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires](#) ». Et puis, tandis que le Parlement parlementaire, des centaines de demandes de familles pour vite construire leur « *chalet* », ce si répandu signe extérieur de richesse de la bourgeoisie confédérale. Franz Weber et sa fondation Helvetia Nostra s'interposent, via des montagnes de recours, en héros de la défense des paysages éternels de nos pâturages sur fond de cimes plus enneigées que jamais en cette année.

Le Tribunal fédéral est au milieu du gué: le peuple et les cantons ont tranché dans le vif, mais le Parlement n'a pas affiné, assaisonné, arbitré le débat. Le législateur n'a pas encore réglé le sort des maisons de famille qui deviennent maisons de week-end, ni distingué

subtilement la résidence secondaire désormais interdite et l'appartement de vacances partagé entre amis, qui devrait échapper au couperet des 20%. L'esprit vaudois du président Fonjallaz ne le trompe pas: « *c'est une situation difficile du point de vue de la séparation des pouvoirs.* » Qui ne peut ne peut, mais comme la Venoge, le juge doit faire à son idée et trancher - fût-ce un peu malgré lui - dans cette situation antérieure au 1er janvier 2013 où il n'y avait ni ordonnance du Conseil fédéral ni loi du Parlement ([DP 1949](#)).

Plusieurs des magistrats répètent qu'ils ne font pas de la politique, mais du droit. Précaution oratoire avant une décision attendue par tout le monde politique. Mais, un tribunal ne peut apparaître au grand jour comme l'équivalent du Parlement et encore moins du peuple souverain. Génie de nos institutions: le peuple et les cantons adoptent les normes constitutionnelles. Elles doivent ensuite être appliquées s'il n'y a pas d'obstacle juridique. *Dura lex sed lex*. Oui, le blocage des résidences secondaires est brutal. Oui, les conséquences économiques seront douloureuses. Mais, le Tribunal fédéral n'en a eu cure et permet aux perdants du 11 mars 2012 de vivre jusqu'au bout leur tragédie.

Rideau. La justice a tranché. Et fin du premier acte.

Logement: la patate chaude aux cantons

Aucune mesure substantielle en vue pour atténuer la pression sur le marché du logement

Albert Tille - 19 mai 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23490>

Que peut faire la Confédération pour combattre la pénurie de logements attisée notamment par la libre circulation des personnes? C'est ce que demandait le [postulat](#) d'une commission parlementaire. Pas grand-chose, c'est aux cantons d'agir, a répondu en substance le Conseil fédéral.

Pour Johann Schneider-Ammann, le marché libre du logement a fait ses preuves. Il propose toutefois une mesure concrète: modifier l'[ordonnance fédérale](#) encourageant le logement à loyer modéré. Les prêts à intérêts réduits octroyés actuellement pour construire des logements sociaux pourraient être étendus à l'acquisition de terrains.

La mesure est judicieuse, car c'est bien souvent le manque de terrains qui limite l'activité des coopératives d'habitation et autres constructeurs de logements d'utilité publique.

Pour le reste, la Confédération entend offrir ses conseils aux cantons et aux communes. La récente loi sur l'aménagement du territoire ([DP 1991](#)) impose une taxe sur les plus-values foncières lorsqu'un terrain passe en zone à bâtir. Les cantons pourraient en affecter une partie à l'encouragement de la construction de logements à prix modérés. Les cantons pourraient aussi

promouvoir l'offre de logement dans les communes en modifiant leurs plans directeurs.

Dans une initiative exigeante déposée il y deux ans ([DP 1907](#)), l'ASLOCA-Vaud veut imposer à toutes les communes du canton un effort proportionnel à leur population pour construire des logements à prix abordable. L'approche moins contraignante suggérée aux cantons par Berne pourrait servir de base à un contre-projet politiquement plus acceptable.

Outre son souci de transmettre la patate chaude de la crise du logement aux cantons, Berne se refuse à toucher à la législation sur la protection des locataires. Johann Schneider-Ammann suggère simplement aux cantons, pour lutter contre la hausse des loyers provoquée par la pénurie, d'améliorer la transparence du marché en indiquant, à la conclusion d'un nouveau bail, le montant du loyer payé par le précédent locataire. C'est ce que permet déjà d'imposer le Code des obligations lorsque sévit la pénurie.

Plusieurs cantons l'ont fait et presque partout en Suisse romande. Ainsi, lorsque le taux de logements vacants est inférieur à 1,5%, la législation vaudoise impose une [formule](#)

[officielle](#) de bail où figure le montant de l'ancien loyer. Cette protection du locataire s'est avérée largement inefficace. A Genève, 40% des baux conclus au changement de locataire subissent des hausses qui atteignent en moyenne 20%. Pour freiner cette spirale, rares sont les locataires qui entament une procédure de contestation. C'est pourquoi l'ASLOCA a proposé de limiter à 5% toute hausse au changement de bail ([DP 1966](#)).

Ce serait un signe bien visible de la volonté de réagir à court terme contre la crise du logement renforcée par l'immigration. Mais ce changement ne serait pas anodin. Un contrôle remplacerait la surveillance des loyers en cas de pénurie. Johann Schneider-Ammann ne veut pas de cette rigueur qui dissuaderait les investissements dans l'immobilier.

L'argument manque de pertinence. Les logements neufs mis sur le marché échapperaient au contrôle des loyers. De plus, ce contrôle honni disparaîtrait automatiquement lorsque la pénurie serait surmontée.

Le conseiller fédéral ne veut pas changer de politique sous la pression des votations sur la libre circulation des personnes.

Il semble oublier que c'est justement pour cette raison

que le gouvernement a activé

la clause de sauvegarde, avec ses effets illusoires ([DP 1994](#)).

Les futurs enjeux de l'échange automatique d'informations

Entre l'OCDE et l'UE, la Suisse doit négocier après avoir trop longtemps tergiversé

Jean-Daniel Delley - 18 mai 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23483>

Jouer la montre, voir venir. C'est la stratégie qu'a utilisée la Suisse pour protéger les avoirs étrangers placés dans les banques helvétiques. Pourtant notre pays est régulièrement rattrapé par le temps, et contraint de s'aligner.

Le secret bancaire? Non négociable, martelait le Conseil fédéral. Jusqu'à ce que la justice américaine pointe du doigt UBS et ses pratiques illégales. Le gouvernement helvétique donne alors sa bénédiction à la transmission de milliers de noms au fisc américain. La distinction entre fraude et évasion? Parfaitement justifiée, ont longtemps prétendu les autorités. Pour finalement se plier au standard de l'OCDE.

L'échange automatique d'informations entre les administrations fiscales? Vous n'y pensez pas. La protection de la sphère privée et la priorité donnée à la responsabilité individuelle, deux principes forts de notre ordre social s'y opposent. Comme si ce type d'échange consistait à jeter en pâture les données financières des particuliers et que le secret

fiscal n'existait pas. Comme si l'obligation faite au salarié suisse de transmettre au fisc son certificat de salaire ne constitue pas déjà une entorse à ces principes. Jusqu'à ce que les Etats-Unis imposent leur loi (Facta) et exigent qu'on leur livre l'état des avoirs à l'étranger de leurs ressortissants.

La Suisse a encore tenté la piste bilatérale avec le système Rubik ([DP 1962](#)) qui a coulé avec le refus du Parlement allemand. Comme a fait long feu l'idée d'une autodéclaration des clients bancaires, émise dans le cadre de la stratégie de l'argent propre. Lorsqu'à la fin de son mandat présidentiel, Eveline Widmer-Schlumpf évoque prudemment le scénario de l'échange automatique, elle suscite l'indignation dans les rangs bourgeois. Aujourd'hui ce scénario paraît inévitable ([DP 1995](#)), d'autant plus que les banques ne le considèrent plus comme inacceptable. Même si la [responsable des finances fédérales](#) prétend ne vouloir négocier qu'au sein de l'OCDE et non avec Bruxelles, et croit savoir que le consensus sur ce sujet est encore loin d'être

atteint parmi les pays développés. Jouer la montre, voir venir, toujours.

Avec l'appui du Luxembourg et de l'Autriche, la Suisse a réussi à négocier avec Bruxelles un accord sur la fiscalité de l'épargne. Les pays voisins se voyaient garantir le versement résultant d'un impôt à la source prélevé par la Suisse sur les intérêts des avoirs de leurs ressortissants, et ces derniers préservaient leur anonymat. Mais cet accord présente une grave lacune: seules les personnes physiques sont concernées ce qui a probablement permis à un certain nombre d'entre elles de se cacher derrière des constructions juridiques variées. A croire que les pays de l'Union européenne n'avaient pas vraiment la volonté de récupérer leur dû.

Aujourd'hui, cet appui fait défaut. Le Luxembourg, suivi par l'Autriche, a annoncé qu'il se ralliait à l'échange automatique déjà pratiqué par les 25 autres membres de l'Union. Et la Commission européenne a reçu mandat de négocier ce système avec la Suisse. Cette dernière a déjà

annoncé une condition clé: l'échange automatique doit devenir un standard international appliqué à toutes les grandes places financières, pour ne pas fausser la concurrence entre elles, et l'identification des ayants droit des *trusts* et autres constructions juridiques de camouflage réalisée. La Suisse s'inquiète soudain d'une concurrence loyale, elle qui, durant des décennies, a bâti son avantage concurrentiel sur un secret fiscal garantissant l'impunité aux fraudeurs.

Il faudra bien sûr être très attentif au contenu exact de cet échange d'informations, à savoir le qui et le quoi. Une

[note](#) d'Alliance Sud décrit précisément les enjeux. L'échange doit tout d'abord permettre aux fiscs nationaux d'identifier les contribuables non répertoriés, y compris ceux qui se cachent derrière un compte, une société, une fondation ou autre *trust*. Puis il doit porter sur une palette suffisamment large de revenus, de manière à empêcher les stratégies d'évitement, ce que la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne, trop restrictive, n'a pas su faire. Fort de ces informations, le fisc peut alors, le cas échéant, demander des compléments ou des documents, par exemple à titre de moyens de preuve dans une procédure judiciaire. L'échange à la demande

subsiste à titre complémentaire de l'échange automatique.

La Suisse doit-elle privilégier une négociation au sein de l'OCDE, au détriment de l'Union européenne? Les deux options sont complémentaires. En tant que membre de l'OCDE et place financière importante, la Suisse peut contribuer à façonner les futurs standards internationaux sur l'échange de données bancaires. Mais parallèlement, elle doit obtenir de Bruxelles l'accès de ses instituts bancaire au marché européen et régler le passé - régulariser la situation des anciens clients étrangers par rapport à leur pays de résidence.

Les «Offshore Leaks» font bouger les lignes

La lutte contre la fraude fiscale prendrait-elle un tournant décisif?

Jean-Pierre Ghelfi - 17 mai 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23471>

Serait-il possible que les Etats engagent une lutte sérieuse contre les *trusts*? La publication dans la presse suisse et étrangère de très nombreux articles sur l'importance et l'étendue considérables de ces structures juridiques opaques paraît avoir relancé un débat récurrent qui n'avait jusqu'ici débouché sur rien de concret.

Le Monde du 11 mai indiquait que les montants déposés dans les paradis fiscaux s'élevaient à 21'000 milliards de dollars.

Plus qu'il n'en faut pour secouer les opinions publiques, scandaliser les simples et généralement honnêtes contribuables et titiller l'intérêt des gouvernements à la recherche de nouvelles sources de rentrées fiscales.

L'histoire des *Offshore Leaks*, révélée à partir de la mi-mars, remonte à six ans. Un journaliste australien qui suivait une affaire de corruption est entré en possession d'un disque dur contenant 260 gigabytes de

données (l'équivalent de 500'000 bibles) concernant des *trusts* et tout le beau monde qui tourne autour. Les informations contenaient entre autres des courriels, des extraits de comptes bancaires, des noms de personnes: le tout à l'état brut.

Mettre de l'ordre dans tous ces renseignements, en comprendre la signification et les acteurs représentait un travail gigantesque. Il a été pris en charge par une fondation américaine ([Center](#)

[for public integrity](#)) qui a mis les fonds nécessaires pour permettre à un consortium de 86 journalistes dans 40 pays d'y consacrer le temps nécessaire pour reconstituer autant de puzzles que possibles. Jamais de tels moyens n'ont été consacrés à une tâche d'un intérêt aussi éminemment public.

Un changement de paradigme

Tout récemment, les gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et d'Australie ont fait savoir qu'ils disposaient également de données encore plus volumineuses (400 gigaoctets) relatives à des sociétés *offshore*. Il s'agirait vraisemblablement des mêmes données que celles sur lesquelles les journalistes ont travaillé, sauf qu'elles comporteraient encore plus d'informations. Et le fait que ces trois gouvernements aient fait savoir que ces renseignements étaient en leur possession est peut-être l'indication qu'ils entendent en faire usage. Ce qui paraît d'autant plus vraisemblable, car ces trois Etats ont fait savoir qu'ils étaient prêts à partager les informations dont ils disposaient avec les pays qui en feraient la demande.

Si tel est vraiment le cas, nous assisterons, pour utiliser un terme très à la mode, à un changement de paradigme. Les *trusts* sont en effet des constructions juridiques qui permettent aux ayants droit économiques d'une fortune ou d'une société de ne pas

apparaître au grand jour. Voire, à l'aide de quelques sociétés écrans, de parvenir à se dissimuler suffisamment pour échapper à toute autorité fiscale. D'autant plus facilement d'ailleurs que de nombreux Etats, en particulier des îles des Caraïbes et de l'océan Pacifique, se sont fait une spécialité d'assurer la discrétion nécessaire aux *trusts* et aux sociétés écrans. La Suisse connaît l'institution du *trust* qui toutefois reste un [sujet fiscal](#).

Lutte des classes fiscales

L'offensive des gouvernements contre les *trusts*, combinée à la généralisation de l'échange automatique d'informations (EAI), dessinent un paysage international complètement modifié en matière de lutte contre la fraude fiscale. Jusqu'à présent, la règle était plutôt que les personnes riches (disposant de plusieurs millions de francs au minimum) pouvaient plus facilement échapper à l'impôt grâce aux conseils que leur fournissaient des sociétés spécialisées en la matière.

Londres, pour prendre pas tout à fait au hasard un exemple, constituait la représentation la plus aboutie de cette conception, style lutte des classes, de l'égalité devant l'impôt. Aux prolétaires, le statut de contribuable imposé dans son pays aux taux normaux prévus dans la législation. Aux bourgeois de la finance, des structures juridiques adaptées, localisées dans des «entités étatiques»

telles que Jersey, Guernesey, Man, Bermudes, Bahamas, Iles Vierges, Iles Caïman, Iles Cook, séparées de la Grande-Bretagne, mais néanmoins «associées», disposant de leur propre régime fiscal, où les *trusts* sont peu ou pas imposés.

Certaines de ces entités étatiques ont fait savoir ces dernières semaines qu'elles accepteraient de passer à l'EAI. De même d'ailleurs que Singapour. Ces accords sont encore de principe et conditionnels, à ce qu'on croit lire et comprendre entre les lignes. Les questions de savoir quelles informations seront échangées entre qui et à quelles conditions n'ont toujours pas trouvé de réponses claires et partagées par tous les participants. Comme toujours, le diable se cache dans les détails. Dans ce dossier probablement encore plus qu'ailleurs.

N'empêche que pour la première fois les lignes ont commencé de bouger, réellement.

A l'évidence, cette évolution n'est pas seulement due au travail de très longue haleine (près de deux ans) du consortium de journalistes mentionné précédemment. Depuis de nombreuses années, l'OCDE a engagé la lutte contre la fraude fiscale et désigné nommément les pays non coopératifs en la matière (la Suisse est toujours sur le balan). La crise financière et économique actuelle a conduit la plupart des pays à relancer

la traque aux fraudeurs. Les accords Fatca ([DP 1979](#)), imposés par les Etats-Unis à la plupart des pays dans le monde, élargissent substantiellement les échanges internationaux d'informations.

Reste que ce travail journalistique d'investigation a reçu un écho mondial et a permis à des millions de personnes de prendre conscience de l'ampleur et de l'étendue de ces escroqueries.

On lui doit probablement l'intérêt soudain, et pour tout dire un peu inattendu, que certains pays commencent de porter aux *trusts* qui, ô horreur, pourraient être des institutions permettant la fraude fiscale.

Index des liens

Le recommandé européen est enfin arrivé à Berne

<http://www.efd.admin.ch/00468/index.html?lang=fr&msg-id=48906>

<http://www.domainepublic.info/book/i/4258/2>

L'UDC à l'assaut de l'instruction publique

http://www.udc.ch/g3.cms/s_page/81950/s_name/politiqueformation

<http://www.edk.ch/dyn/11737.php>

http://www.edudoc.ch/static/web/arbeiten/migrationssprachen/1_kursangebote_f.pdf

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/An-80-Zuercher-Schulen-sprechen-mehr-als-zwei-Drittel-kein-Deutsch/story/18800058>

<http://www.edk.ch/dyn/14909.php>

«Lex Weber»: une tragédie si typiquement helvétique

<http://www.bger.ch/fr/index/federal/federal-inherit-template/federal-gericht/federal-gerichts-abteilungen/federal-gerichts-abteilungen-ersteoeffentlich.htm>

http://www.admin.ch/ch/f/rs/173_110/a58.html

http://www.admin.ch/ch/f/rs/173_110_131/a44.html

<http://www.admin.ch/ch/f/as/2012/3627.pdf>

<http://www.domainepublic.ch/articles/20140>

Logement: la patate chaude aux cantons

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20123662

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c842_1.html

<http://www.domainepublic.ch/articles/23121>

<http://www.domainepublic.ch/articles/17183>

http://www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/doc.fo.html?docId=5701&Pcurrent_version=0&PetatDoc=vigueur&docType=arrete&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJJL=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true

<http://www.domainepublic.ch/articles/21447>

<http://www.domainepublic.ch/articles/23359>

Les futurs enjeux de l'échange automatique d'informations

<http://www.domainepublic.ch/articles/21174>

<http://www.domainepublic.ch/articles/23440>

<http://www.hebdo.ch/news/economie-finance/la-suisse-toujours-h%C3%A9sitante-sur-l%C3%A9change-automatique>

<http://www.infosperber.ch/data/attachements/Factsheet%20Steuern%201.pdf>

Les «Offshore Leaks» font bouger les lignes

<http://www.publicintegrity.org/>

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Fiducie>

<http://www.admin.ch/ch/f/ff/2006/561.pdf>

<http://www.letemps.ch/Page/Uuid/973eac44-63b2-11e0-aa66-8a6fa4e4d804%7C2#.UYgjN6J7L-s>

<http://www.domainepublic.ch/articles/22349>